



Centre d'études interaméricaines

Institut québécois des hautes études internationales
1030, avenue des Sciences-Humaines, Local 5455
Pavillon Charles-De Koninck, Université Laval
Québec (Québec), CANADA, G1V 0A6
Téléphone : 418-656-2131, poste 6538
Télécopieur : 418-656-3634

www.cei.ulaval.ca

Avec la collaboration spéciale du Centre d'études pluridisciplinaires en commerce et investissements internationaux (CEPCI)¹ - www.cepci.hei.ulaval.ca



Avril 2017

CHRONIQUE

Vers la disparition de l'ALENA?

Par Mamadou Lamine Sarr*

Le gouvernement des États-Unis a envoyé le 30 mars dernier au Congrès une liste préliminaire des différents points qu'il souhaite aborder lors de la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), promise par Donald Trump. Les deux autres pays signataires de l'accord que sont le Canada et le Mexique ne sont pas réticents à une renégociation, mais ils accordent pour leur part beaucoup d'importance à une renégociation qui soit bénéfique aux trois parties. Toute la question est de savoir si les trois pays parviendront à trouver un nouvel accord dans les prochains mois ou si l'on se dirige plutôt vers une disparition de l'ALENA, qui est en vigueur depuis 1994.

1 L'analyse ainsi que les opinions émises par l'auteur sont les siennes et non attribuables au CEPCI.

Les exigences américaines

La liste des priorités à renégocier transmise par la Maison-Blanche au Congrès s'avère très large et porte sur différents secteurs. Elle comprend entre autres l'agriculture; les contrats gouvernementaux; la fiscalité; la propriété intellectuelle et les télécommunications. De façon plus précise, le gouvernement américain souhaite toutefois apporter trois changements majeurs dans l'ALENA.

Il y a d'abord l'abolition du chapitre 19, portant sur le mécanisme de règlement des différends en matière de droits antidumping et compensateurs. Le Canada a notamment utilisé ce mécanisme à plusieurs reprises pour contester la position américaine dans le dossier du bois d'œuvre. Le deuxième point que souhaite revoir Washington porte sur le système des règles d'origine, qui permet par exemple à une entreprise canadienne d'importer des composants à partir d'un pays hors de l'ALENA et de les insérer dans un produit (jusqu'à un certain seuil) qui sera vendu aux États-Unis ou au Mexique sans avoir à payer de droits de douane. L'administration Trump voudrait réévaluer les modalités de ce système, notamment dans le secteur automobile. Enfin, les États-Unis souhaitent l'instauration d'un système d'évaluation périodique de l'ALENA qui soit basé sur les performances relatives à la balance commerciale des différents pays. Il s'agirait donc pour les États membres de revoir de manière constante l'accord en fonction du niveau des importations et des exportations et de le modifier ou de le renégocier chaque fois qu'ils estimeront être désavantagés.

À travers ces trois propositions américaines, on peut constater concrètement comment risque de s'appliquer la politique protectionniste que Donald Trump a défendue durant toute sa campagne électorale et suite à son arrivée à la Maison-Blanche. C'est un véritable changement de vision qui pourrait toucher l'ALENA si ces propositions sont acceptées par le Canada et le Mexique, ce qui est cependant encore loin d'être le cas.

Les implications pour le Canada et le Mexique

Il est évident que les propositions américaines seront très difficiles à accepter pour le Canada et le Mexique, car elles constituent une menace à leurs intérêts économiques et commerciaux. Une suppression du mécanisme de règlement des différends signifierait non seulement la disparition d'un pilier fondamental de l'ALENA, mais également un frein pour Ottawa et Mexico dans leur possibilité de contester des actions

commerciales américaines considérées comme allant à l'encontre des règles de l'accord.

À titre d'exemple, entre 1989 et 2008, 108 cas de différends commerciaux sont survenus entre le Canada et les États-Unis. Sur ces 108 cas, 70 ont été introduits par le Canada. De plus, sur ces 108 cas introduits, 24 ont été couronnés de succès, dont 17 pour le Canada et 7 pour les États-Unis. Pour toute organisation ou tout accord international comme l'ALENA, une révision du mécanisme de règlement des différends après une certaine période est certes souhaitable pour faire face à diverses évolutions régionales ou mondiales, mais dans le cas de l'ALENA, l'abolition du chapitre 19 constituerait vraisemblablement un pas important vers une montée du protectionnisme dans les trois pays, ce qui pourrait leur être préjudiciable.

Le Canada et le Mexique seront également très attentifs à la révision des règles d'origine, car les implications pourraient être non négligeables pour leurs économies. En effet, si on prend l'exemple du secteur automobile, l'ALENA prévoit qu'au moins 62,5 % des composants des véhicules doivent provenir d'un des trois pays membres; Washington pourrait revoir ce seuil à la hausse. Le cas échéant, les entreprises automobiles canadiennes et mexicaines pourraient être amenées à utiliser davantage de composants américains, ce qui favoriserait les entreprises et les exportations américaines. À long terme, il serait possible qu'on se retrouve dans un déséquilibre commercial accentué entre les deux pays et les États-Unis.

Concernant le système d'évaluation périodique de l'ALENA, les interrogations portent sur la stabilité et la durabilité de l'accord sur le long terme. Sur quelle période cette évaluation sera-t-elle faite? Ne court-on pas le risque d'assister à des renégociations périodiques? Cela serait-il susceptible d'éventuellement tuer l'accord? Ce sont là quelques-unes des nombreuses questions que l'on peut se poser. De plus, cette situation pourrait amener le Canada et le Mexique à dépendre de l'arbitrage du gouvernement américain, selon l'état de sa balance commerciale.

Et si l'ALENA disparaissait?

Il semble tout à fait légitime de se poser cette question au vu notamment des positions et déclarations des États-Unis et du Mexique, d'autant plus que les tensions entre Washington et Mexico sur la question migratoire et la construction d'un mur frontalier ne permettent pas d'avoir des échanges sereins sur l'avenir de l'ALENA. Donald Trump

a d'ailleurs fait savoir à plusieurs reprises qu'il n'excluait pas de sortir de l'ALENA – comme il l'a fait pour le Partenariat Transpacifique – alors qu'un accord unique avec le Canada demeure envisageable. Le Mexique n'a pas non plus exclu la possibilité de quitter l'ALENA, alors qu'il craint un accord entre ses deux voisins du Nord. Pour sa part, le Canada – qui ne s'est pas prononcé officiellement sur une éventuelle sortie de l'ALENA – souffrirait grandement d'un échec des négociations et d'une disparition de l'ALENA tout comme ses partenaires, mais il semble se préparer à cette éventualité en envisageant la possibilité de signer des accords de libre-échange bilatéraux avec les États-Unis et le Mexique. Par ailleurs, il faut rappeler que si le Congrès autorise l'ouverture de négociations, le gouvernement américain aura 90 jours pour mener des consultations internes auprès des industriels pour affiner les positions américaines. Ensuite, comme le stipulent les statuts de l'ALENA, si aucun accord n'est obtenu à l'issue des négociations, l'ancien accord sera alors dissout. Les négociations seront sans aucun doute longues et difficiles au vu des nombreux sujets de discorde, notamment celui du bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis. Il sera par ailleurs intéressant de voir dans quelle mesure les tensions diplomatiques entre les États-Unis et le Mexique auront un impact sur les négociations et sur l'avenir de l'ALENA.

Mamadou Lamine Sarr – Doctorant en science politique et auxiliaire de recherche au Centre d'études interaméricaines